

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV

MONTREAL, 7 OCTOBRE 1893.

No. 40

SANS-PATRIE

De quel nom peut-on désigner une collectivité d'individus qui ne reconnaissent ni les lois ni la constitution du pays dans lequel ils résident et qui leur procure les moyens d'existence ?

Nous les avons appelés des SANS-PATRIE, et l'on nous a reproché cet appellatif qu'on n'est pas loin de trouver brutal.

Tout bien considéré, il est impossible d'en trouver un plus vivant et plus expressif.

La Patrie n'est-elle pas le nom magique qui résume dans une expression concrète le but de toutes nos aspirations et de nos efforts ; n'est-ce pas pour l'honneur de la Patrie, pour son maintien et sa défense que nous sacrifions une large part de nos libertés et recevons en échange la joie de la révéler comme une mère ?

Le respect de l'autorité civile, le respect de l'autorité législative et exécutive sont les tributs que nous apportons à cette sublime évocation de notre orgueil et de nos espérances.

Ceux qui n'ont pas le courage de prendre leur part de ces sacrifices ont-ils le droit de réclamer leur part glorieuse d'un patrimoine sacré qu'ils n'ont pas aidé à édifier et qu'ils aspirent misérablement à saper par la base ?

Eh quoi, un prêtre aurait le droit d'abuser de son sacré ministère pour s'écrier :

La tête et le père de l'archidiocèse, l'archevêque, est traîné maintenant devant les tribunaux civils, et on lui demande compte d'un acte épiscopal. C'est une insulte à l'Eglise. Votre devoir est de ressentir cette insulte. Il faut que la situation soit devenue sérieuse pour que des choses pareilles soient possibles

dans ce pays. Votre devoir est de protester contre de tels procédés. Lorsque l'Eglise est calomniée comme maintenant, lorsque l'autorité paternelle est déifiée, vous devez défendre vos droits.

Il s'agit ici d'un appel à l'autorité judiciaire pour des actes qui en ressortent.

C'est un prêtre de l'archidiocèse, M. l'abbé Marre, qui vient ainsi pousser à l'émeute dans une réunion d'hommes convoqués sous un prétexte religieux.

Et vous dites que ces gens-là ont une patrie ?

Mais voyez donc ce qu'ils viennent de faire aux Etats-Unis :

Là-bas, où la constitution ne leur accorde pas les mêmes privilèges qu'au Canada, vous les verrez s'écrier cyniquement par la voie d'un de leurs porte-parole, le *Catholic Universe* de Philadelphie.

Il est difficile de voir pour quelle raison les citoyens catholiques doivent plus particulièrement parcourir le pays, "la constitution d'une main et la bible de l'autre," selon la recommandation de plusieurs orateurs du congrès.

Il n'existe aucune raison de la déployer continuellement au-dessus des têtes d'une classe quelconque d'Américains. Surtout, il n'y a pas la moindre nécessité pour les catholiques des Etats-Unis de proclamer sur les toits, à tout propos et hors de tout propos, leur parfaite loyauté envers la constitution dans son esprit et dans sa lettre.

Il y a ce que l'on appelle des protestations outrées.

Nous avons espéré qu'au récent congrès catholique on mettrait de côté ce patriotisme de commande ; mais les orateurs et les conférenciers nous en ont donné *ad nauseum*.

La voilà, maintenant, la fidélité de ces gens-là au drapeau.

Cela leur donne des nausées.

Tout y est :

Mépris de l'autorité,

Mépris de la constitution.

On s'étonnera, ensuite, que nous appellions cette foule des contempteurs de tout ce que nous respectons et de tout ce que nous aimons, de tout ce qui fait de nous une nation forte et vigoureuse, des Sans-Patrie.

Allons donc !

Peuple qui souffres et qui travailles, qui élèves des enfants et fais des citoyens, répons :

Ne sont-ce pas des sans-famille et des sans-patrie ?

DUROC.

PAS DE CHANCE

On sait que Mgr. Satolli a prononcé au grand Congrès Catholique les paroles suivantes :

" Au nom de Léon XIII, je salue la grande République Américaine, et je demande aux catholiques d'Amérique de suivre le progrès portant d'une main la Bible, livre de la Vérité chrétienne, et de l'autre, la Constitution des États-Unis."

Naturellement, la *Vérité* trouve à redire à ces paroles, et s'adjoint dans sa protestation un organe non moins castor que lui, mais publié aux États-Unis, le *Catholic Universe*, qui s'écrie avec désespoir :

Il y a trop de fondement, nous le craignons, dans les observations de certains critiques qui ont blâmé les excès d'américanisme auxquels se sont livrés certains orateurs au récent congrès catholique.

Le reste est du même ton, et Monseigneur Satolli, comme Mgr Ireland, sont traités sans gants et passés au *bob* régulièrement.

Mais, comme toujours, la *Vérité* n'a pas eu de chance. Le jour même où paraissaient ses imprecations, le télégraphe nous apportait la dépêche suivante :

ROME, 28 Sept.—Le pape a reçu avec satisfaction les rapports du récent congrès catholique de Chicago. Il a hautement apprécié les discours des Archevêques Ireland et Satolli. La chaleur de la bienvenue souhaitée au délégué Papal lui a été spécialement agréable.

Pas de chance, Tardivel !

MALCHANCE.

Je le savais, mon ami, je le savais ! longtemps avant la décision.

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE

Nous tenons à porter à la connaissance de nos lecteurs les deux extraits suivants de journaux Québécois relatifs à un personnage qui a déjà occupé l'attention du CANADA-REVUE.

NOUVELLES DE LÉVIS

Hier, au prône, M. le curé Gauvreau a annoncé à ses paroissiens le départ d'un de ses vicaires, le Rév. M. Scott, qui est nommé à la cure de Ste-Foye. M. le curé a profité de cette circonstance pour rendre hommage à ses qualités et le remercier publiquement des services qu'il lui a rendus pendant l'exercice de son ministère à Lévis.

Bref, M. le curé a fait l'éloge de M. Scott, *éloge bien mérité* d'ailleurs, et a déclaré, en terminant, qu'il voyait son départ avec beaucoup de regret.

Le Rév. M. Scott a prononcé ensuite son dernier sermon dans l'église paroissiale. *C'est d'une voix émue, entrecoupée de sanglots qu'il a dit adieu aux paroissiens de Lévis.*

Son émotion a profondément impressionné l'auditoire.

M. Scott doit partir cette semaine pour aller occuper sa nouvelle position.

Il emporte avec lui l'estime et le respect de tous les citoyens de Lévis.

Sa science, ses vertus et sa charité laissent en cette ville des souvenirs ineffaçables.—*Le Quotidien.*

L'ABBÉ SCOTT

L'abbé H. A. Scott quittera cette semaine le vicariat de Lévis pour la desserte de Ste-Foye, avec future succession à la cure de cette paroisse.

M. le curé Gauvreau a annoncé hier son départ aux paroissiens de Lévis. Monsieur le curé a profité de la circonstance pour remercier M. Scott des services qu'il a rendus à la paroisse et rendre hommage à son humilité, son zèle et ses vertus.

Puis M. Scott a donné le sermon pour la dernière fois peut-être dans l'église de Notre-Dame. Ses adieux ont été très touchants. Les larmes qui ont répondu à ses adieux de même qu'aux paroles de M. le curé prouvent l'estime et le respect profond qu'on a pour sa science et ses vertus.—*Le Courrier du Canada.*

Que nos lecteurs découpent cela et le gardent précieusement.

Cela pourra servir avant peu.

OCULUS.

Encore une bonne gazette, — un journal à bons principes — à vau-l'eau. Cette fois c'est l'organe irlandais catholique qui sombre dans une faillite. C'est étonnant comme toutes les feuilles qui se sont acharnées à la perte du CANADA-REVUE n'ont pas de chance.

BENOIT MALON

Les dépêches ont annoncé la mort à Paris de Benoit Malon, un des écrivains ouvriers les plus féconds et les plus puissants.

Benoit Malon était issu d'une famille pauvre, et c'est de lui surtout qu'on peut dire qu'il est fils de ses œuvres.

Né en 1841 à Prétieux, dans le Forez, il se trouva orphelin à sept ans, et dut, pour gagner sa vie, garder les dindons et les oies.

Recueilli plus tard par son frère aîné, instituteur, il apprit à lire, et, tout en faisant son apprentissage d'ouvrier teinturier, commença son éducation.

Il vint à Paris en 1863, et se mêla aux grèves qui éclatèrent à cette époque. Il avait alors vingt-deux ans.

Depuis lors il était devenu la plus haute autorité en matière d'économie sociale, et il laisse une foule d'ouvrages de la plus haute valeur.

Clovis Hugues vient de lui dédier des strophes au souffle mâle et entraînant que nous aimons à publier, bien que les vers aient rarement droit de cité dans le CANADA-REVUE.

A BENOIT MALON

Ainsi donc, ô penseur insigne,
Te voilà couché dans la mort,
Blanc comme les ailes du cygne,
Silencieux comme le sort !
Mais tu vis ; la Camarde blême,
Te criant le mot du problème,
Te vouant aux vers du tombeau,
T'a laissé debout et robuste
Dans l'immortalité du juste
Qui n'est que le reflet du beau !

Rien ne demeure, tout s'écroule ;
L'exemple seul dit : " Je vivrai : "
On ressuscite dans la foule,
Quand on n'a servi que le vrai.
La fin des maux, l'oubli des haines,
Les bons grains semés à mains pleines.
L'espoir de l'aube et du réveil,
Voilà ce qui survit à l'homme,
Quand les droits se lèveront comme
Les épis murs dans le soleil.

Tu n'étais qu'un tout petit pâtre
Vêtu d'ombre et de pauvreté,

Quand tu sentis dans ton cœur battre
Tout le cœur de l'humanité !
Le mal ouvrait partout sa serre,
La terre saignait, ô misère !
Pour l'orgueil brutal des drapeaux ;
Toi, tu rêvais déjà peut-être
D'arracher aux griffes du maître
La laine de tous les troupeaux !

Tu rêvais l'homme heureux et libre,
Le devoir fièrement compris,
L'œuvre des bras en équilibre
Avec le travail des esprits ;
Le grand chêne égal au brin d'herbe,
Le droit à la commune gerbe,
Aux mêmes fruits d'or des vergers !
De Jeanne d'Arc à Geneviève,
C'est toujours quelque noble rêve
Qui hante l'âme des bergers !

La Chimère te prit en croupe,
T'ayant jugé vaillant et fort ;
Tu tendis ta lèvres à la coupe,
Tu bus la science à plein bord.
Mais avant d'annoncer au monde
Tes saints labeurs, ta foi profonde,
Et la revanche des haillons,
Tu poursuivis la strophe ailée
Qui voltigeait par la vallée
Du côté des bleus papillons.

Les champs sont pleins d'apothéoses,
Même quand les Dieux sont partis ;
Il faut avoir aimé les roses
Pour bien défendre les petits.
Toujours l'idée après le songe !
Le vrai n'est qu'un brillant mensonge,
Avant l'éclosion du fait.
Quand sur la colline penchante
Tu cueillais la rime qui chante,
C'était Fourier qui triomphait.

Grâce à toi, la foule a pu lire
Le mot rayonnant et sacré,
Tout ce qu'un sublime délire
Dictait au penseur inspiré.
Le Veau d'Or effaré chancelle ;
C'est la justice universelle
Qui monte avec le flot humain.
Le génie, effrayant d'audace,
A semé l'Aube dans l'espace :
Elle se lèvera demain !

Tu ne la verras point : qu'importe !
Nous lutterons, c'est notre tour.
Si l'orage bat notre porte,
Le drapeau flotte sur la tour.
L'heure de la plèbe est venue ;
Dans les profondeurs de la nue,
Par delà les soleils couchants,
J'entends sur un monde en ruine
Gronder la plainte de l'usine,
Monter la révolte des champs.

En marche, tous; tant que nous sommes!
 Debout! la semence a germé.
 Le joug pèse sur tous les hommes,
 Tant qu'un seul homme est opprimé.
 Plus de paria! Plus d'entrave!
 Le salarié, c'est l'esclave:
 Nous briserons les derniers fers.
 L'éternel Adam qui proteste
 Reconstruira l'Eden céleste
 Avec les maux qu'il a soufferts.

Et lorsque l'œuvre sera faite
 Contre la nuit et le passé,
 Nous t'apporterons, doux prophète,
 Tout l'idéal réalisé:
 La terre féconde et bénie,
 Le devoir, la paix, l'harmonie,
 Les ramiers sauvés du vautour,
 La mort du crime et de la haine,
 Une seule famille humaine
 Dans le travail et dans l'amour!

CLOVIS HUGUES.

délégué pour vérifier la comptabilité et contrôler l'emploi des fonds versés au curé par les fidèles.

Bien mieux, d'après le décret, il devra présider à l'*Ouverture des Troncs*.

Cette confiance honore messieurs les trésoriers de fabriques qui ne remplissent ces fonctions gratuites que pour la gloire. Ce n'est pas tout!

Il convient de remercier le service de contrôle, qui constitue un travail supplémentaire.

Le décret détermine que l'agent qui en sera chargé touchera 4% de l'encaisse qu'il relèvera au moment de son inspection.

Telle est en quelques mots l'économie du décret contre les Fabriques du Culte Catholique.

Ma foi, nous avons vu au cours d'un procès récent les marguilliers avoir tant de mal à se faire rendre compte du produit des quêtes qu'on perçoit la nécessité d'une loi de ce genre.

FRANCE.

GRANDE FUREUR

La *Libre Parole* de M. Drumont, qui, après avoir éreinté, comme nous l'avons vu, Léon XIII, prend encore la défense de l'Église catholique, entre dans une sainte fureur à propos d'un décret à l'aspect fort innocent mais excessivement désagréable pour les tripoteurs des trésors ecclésiastiques.

Voici en quels termes s'exprime notre bouillant confrère :

Avant de se faire ouvrir le ventre, Carnot a voulu donner aux Ralliés, dans le cas où l'opération serait fatale, un témoignage suprême de sa profonde reconnaissance.

Après avoir livré les Ecoles et les Hôpitaux à la franc-maçonnerie, il voudrait opérer la *laïcisation* des Eglises, sans violence, c'est-à-dire à la bonne franquette.

Un décret paraissait suffire: le Moribond de la présidence l'a rendu sous une forme anodine qui place les Fabriques sous le contrôle de l'État.

Torquemada n'aurait pas inventé un mode d'inquisition plus odieux et plus insolent.

M. Drumont traite cavalièrement M. Torquemada que les bons journaux du Canada nous donnent l'ordre de respecter et d'admirer de toutes nos forces.

A l'avenir, l'État interviendra donc dans la gestion ecclésiastique des recettes paroissiales.

Un percepteur ou tout autre fonctionnaire sera

MANŒUVRES CLERICO-ELECTORALES

Nous empruntons au *Courrier du Canada* la lettre suivante relative à la défaite de M. de Mun.

Si nous n'avions trouvé ce document dans une pieuse feuille, nous n'eussions pas osé le mettre au jour, de peur d'avoir à supporter les avancés dont les bonnes âmes sont coutumières, mais l'indiscrétion de notre confrère nous laisse le chemin libre, et nous allons en profiter.

Voici le document dans toute sa splendeur, reproduit par le *Courrier du Canada*, du *Phare de la Loire*; c'est une lettre du vainqueur, M. le Clech, adressée à un journal qui l'avait soutenu.

Mon cher concitoyen,

Je vous remercie des paroles que vous vouliez bien m'adresser: le parti républicain morbihannais est en effet fier de sa victoire, et peut l'être à juste titre.

Vaincre le comte de Mun, le pape laïque, dans un pays que l'on considérait jusqu'à ce jour comme inféodé au cléricisme, paraissait chose impossible, et cependant ma confiance dans le succès final ne s'est pas démentie un seul instant depuis octobre 1892 jusqu'à présent.

Vous me demandez mon appréciation personnelle sur mon élection. Elle se résume en deux mots: le Morbihan est tout à fait sorti de l'ornière cléricale, et n'y retombera jamais. Jusqu'à ce jour, nos cultivateurs, que je connais depuis mon enfance, avaient la crainte du curé, qui était le vrai maire de la commune, mais ils ne l'ont jamais aimé. L'élection de la deuxième circonscription de Pontivy a porté au cléri-

calisme un coup terrible, qui se répercutera bien loin, d'autant que la conduite du clergé à mon égard et le calme que j'ai toujours pu conserver vis-à-vis des prêtres qui m'insultaient et faisaient boire des femmes et des filles pour me frapper et me cracher à la face, ont été en grande partie cause de mon succès. J'ai d'ailleurs demandé au préfet de vouloir bien procéder à une enquête administrative qui dévoilera les turpitudes du clergé morbihannais dans ma circonscription.

Croyez, mon cher concitoyen, à mes sentiments dévoués.

A. LE CLECH.

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister sur les terribles révélations faites au cours de cette lettre.

Le rôle indigne du clergé dans les mêlées électorales s'y étale dans toute son ignominie, et fait bien comprendre comment la Bretagne est restée si longtemps réfractaire au progrès républicain.

Ce qui s'est passé dans le Morbihan est ce qui se passe dans les paroisses arrières de certains de nos comtés. Les méthodes cléricales sont les mêmes en tout et partout.

Aux hommes courageux de les dévoiler et de les maîtriser.

JUSTUS.

POURQUOI ?

M. Horace St.-Louis avait demandé pourquoi, au Conseil de l'Instruction Publique, les évêques avaient le droit de se faire représenter par un mandataire en cas d'absence, tandis que les laïques n'avaient pas ce droit.

M. T. Chapais, qui fait marcher le fameux Conseil, a répondu lestement que la raison était bien simple :

Les évêques se font remplacer au Conseil parce que cela leur plaît, et les laïques ne peuvent pas s'y faire remplacer parce que cela ne plaît pas aux évêques.

Voilà le court et le long de l'explication qui s'agrément de la petite dissertation suivante :

Les évêques ne sont pas appelés personnellement à siéger ; c'est la fonction, le diocèse qui siège.

Elle est bien bonne celle-là. Et les laïques, donc, est-ce qu'ils sont appelés à siéger pour leurs propres beaux yeux ? Est-ce le docteur

Leprohon, le juge Jetté, le pharmacien Gray, l'avocat Langelier qui siègent ?

Non, ce qui siège, ce sont les délégués des deux grands pouvoirs que l'Eglise cherche à détrôner quand elle ne peut les écraser : l'Etat et le Père de Famille.

Ces fameux déclamateurs qui jonglent avec l'autorité suprême du chef de la famille dans la société et dans l'éducation, nous les dénonçons comme des imposteurs.

Ils l'exploiteront, oui ; mais quant à le respecter.... jamais !

PATERFAMILIAS.

INSPECTEUR GENERAL DES ECOLES

Nous avons signalé dans le temps une motion de l'éon. M. Masson devant le Conseil de l'Instruction Publique, pour provoquer une inspection des écoles qui reçoivent une subvention du gouvernement.

Cette motion a été retirée, et la suivante proposée par Mgr Lorrain lui a été substituée et a été adoptée :

Attendu qu'un rapport du sous-comité de l'archevêque de Québec, l'évêque de Trois-Rivières, le surintendant de l'Instruction Publique, M. le juge Jetté, et M. L. R. Masson, chargé de s'enquérir du mode le plus acceptable de répartition du fonds de l'éducation supérieure, a fait rapport comme suit : Ce comité exprime l'opinion que pour assurer une répartition plus uniforme des subventions accordées par la Législature aux Académies et Ecoles Modèles, et afin d'obtenir un contrôle plus efficace des rapports faits par ces institutions :

(1) Les allocations accordées aux académies et écoles modèles soient en général basées sur le mérite de ces institutions, et le nombre des élèves qui reçoivent l'instruction académique et modèle, suivant les rapports fournis au surintendant. (2) Chacune de ces institutions adressera un rapport au surintendant à la fin de chaque année scolaire, avec un état donnant les noms et prénoms, l'âge et la résidence de tous les élèves des cours modèles et académiques qui en font partie, ainsi que la date de l'entrée et de la sortie de chacun d'eux. (3) Dans le cas de divergence entre les rapports des maisons d'éducation et ceux des inspecteurs d'écoles, le surintendant devra vérifier l'exactitude de ces rapports.

Attendu qu'il existe depuis plusieurs années des divergences considérables entre les rapports fournis par nombre d'académies et écoles modèles, tant indépendantes que sous le contrôle et ceux des inspecteurs qui les ont visitées, divergences sur le nombre des élèves et dans l'appréciation du mérite de ces

académies et écoles modèles, et que selon toute probabilité ces mêmes divergences se seraient manifestées si d'autres académies et écoles modèles avaient été visitées par les inspecteurs ;

Attendu que nombre de ces académies et écoles modèles ont été bâties et sont encore aujourd'hui aidées par l'état, le public et les municipalités scolaires qui sont intéressés au bon fonctionnement et à l'exactitude des rapports fournis au conseil de l'instruction publique.

Il est résolu :

Que toute académie, école modèle ou école élémentaire recevant une subvention de l'État ou du Conseil de l'Instruction publique, ou endettées envers l'État ou la municipalité scolaire, ou dont les bâtisses appartiennent à la paroisse ou à la municipalité scolaire, sera sujette à l'inspection du surintendant de l'Instruction publique et de l'inspecteur général (lorsqu'il aura été nommé) ou de tout autre officier que le comité catholique en conseil de l'Instruction publique désignera, lequel devra constater le degré d'excellence de l'instruction donnée et vérifier l'exactitude des rapports fournis.

On voit que cette décision comporte la nomination d'un nouveau fonctionnaire dépendant du Conseil de l'Instruction Publique, fonctionnaire dont les fonctions seront excessivement délicates.

Les journaux de Québec, *l'Événement* en tête, se sont occupés déjà d'un titulaire possible, et ont fait la demande que cette nomination soit faite en dehors des cercles politiques.

Nous approuvons de tout cœur cette remarque, mais elle ne va pas encore assez loin.

Nous demandons que le choix se fasse en dehors des centres religieux.

Il faut que l'homme chargé de décider de la tenue et du progrès des écoles ne soit ni préjugé ni influencé.

Tout nom qui révélera une idée préconçue doit être impitoyablement écarté, sinon, cette inspection sera une farce atroce.

Le gouvernement actuel ne nous inspire aucune confiance à ce sujet, malheureusement ; l'élément castor qui le contrôle va faire des pieds et des mains pour étouffer cette tentative d'émancipation, mais nous en appelons au public pour veiller et ne pas se faire dépouiller de cette première sauvegarde que tant d'années d'efforts nous ont enfin procurée.

MAGISTER.

ÇA SE DESSINE

Oui, ça se dessine, et bien nettement.

La savante manœuvre — qualifiée farce à l'audience de lundi par notre avocat, M. Horace Saint-Louis — la savante manœuvre de Monseigneur démasque enfin les batteries archiépiscopales.

Monseigneur, ont clamé chromatiquement les personnages dévots par conviction ou par intérêt, Monseigneur s'en rapporte à l'excellence de sa cause Elle est tellement bonne qu'il n'a excipé de ses privilèges que pour la forme. Il est prêt à se soumettre aux formes populaires et *indignement* laïques de la *ridicule* procédure qui règle les rapports entre les citoyens culottés. (attention, correcteur ! je n'ai pas écrit calottés.)

Ah ! le bon billet !

C'est M. Geoffrion qui l'endosse. Cela n'ajoute pas grand'chose à sa valeur, mais cela nous donne la cote du trac de nos adversaires.

Avoir proclamé devant le juge Mathieu que Sa Grandeur condescendait à se mettre au niveau du vulgaire ; avoir répondu à la lettre déférante et courtoise de M. Horace Saint-Louis par un billet laconique et fier, affirmant le désir de notre bien-aimé pasteur de passer par toutes les phases plus ou moins émouvantes d'un procès banal dans le fond ; avoir exposé gravement Sa Grandeur, flanquée de ses deux chanoines, aux regards avides de trente personnes, aux crayonnages indiscrets de trois dessinateurs et à l'observation irrévérencieuse de votre serviteur ; avoir fourni à M. le député-protonotaire Vallée l'occasion de ne pas remplir ses fonctions ; avoir laissé croire à la masse ignorante que Monseigneur était violenté et résumer tous ces hauts faits par une option pour enquête et mérite, c'est un chef-d'œuvre basochien qui n'augmentera pas considérablement la valeur que le public éclairé attribue à la cause de notre toujours et quand même vénéré archevêque.

En effet, si l'option de M. Geoffrion est maintenue (tout est possible), la cause sera reculée de dix-huit mois environ. Des plaideurs si sûrs de leurs droits et réduits à employer de pareils moyens dilatoires compromettent sérieusement leur prestige aux yeux des gens impartiaux. Quand on est bien persuadé de son droit, on cherche ordinairement à le faire valoir au plus tôt. Ce n'est pas la théorie de l'archevêché, paraît-il ; c'est cependant la conviction des esprits éclairés.

M. le juge Loranger a pris en délibéré les deux motions qui lui ont été soumises lundi matin : l'une, celle de Monseigneur, tend à gagner du temps ;

l'autre, la nôtre, tend à activer le procès. A l'heure où j'écris ces lignes le jugement n'est pas encore rendu. En attendant la décision du juge, examinons l'attitude et les forces des belligérants.

Monseigneur appartient à la lignée souveraine qui s'est partagée le monde depuis dix-huit siècles. Il habite un palais et dispose à son gré de sommes fantastiques lorsque la théocratie qu'il est chargé de faire triompher subit la moindre atteinte. Son célibat professionnel l'exempte des soins et des inquiétudes qui assiègent les laïques. Il jouit d'une paix profonde; il est l'objet d'un respect craintif; il est le dépositaire des secrets les plus cachés. Il décrète par mandements sa volonté contre laquelle nul ne s'insurge. Il juge les cas de conscience les plus graves. Il peut absoudre le crime et réprouver la vertu; il ne doit compte de ses actes qu'à Dieu seul: le pape est trop loin. Lorsqu'il se montre dans sa toute puissance, il est chamarré d'or, la mitre en tête, la crosse en main, les doigts bénissants. Les voûtes des cathédrales sont élevées afin que l'irradiation de sa majesté vénérable puisse se développer avec ampleur. Tout se courbe sur son passage: les hommes s'agenouillent les femmes baisent son anneau pastoral et les enfants le confondent avec Dieu le père, surtout lorsque l'odorante fumée de l'encens enveloppe d'une nuée bleue le pontife vénéré.

C'est à cette humaine puissance, la plus palpable mais aussi la plus redoutable, que la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE s'est attaquée.

Qu'est-ce donc que cette compagnie téméraire?

Des citoyens, tout simplement.

Mais ces citoyens sont des penseurs. Leurs notions sur la justice et la bonté de Dieu leur ont fait mettre en doute la légitimité de la puissance temporelle ecclésiastique. Ils ont alors recherché d'où venait cette puissance et ils ont constaté avec horreur qu'elle était le produit de la misère et de l'ignorance des masses.

Sans tenir compte des avanies qu'ils pouvaient essuyer, ils ont construit un bélier formidable destiné à battre en brèche la forteresse des abus. Et la machine qui a fait si bon office se nomme le CANADA-REVUE. On a tenté tous les moyens pour le réduire; aucun n'a réussi. Le CANADA-REVUE n'est ni vénal, ni ambitieux, ni égoïste, ni lâche. Il remplit une mission, et rien ne pourra entraver sa tâche. Ni le fer, ni le feu, ni le plomb, ni le poison, ni la calomnie ne pourront rien contre lui, parce qu'il est une forme, une expression du progrès, et que le progrès est invulnérable. On peut le retarder dans sa marche, mais l'arrêter, mais le détruire, non pas! Toutes les influences occultes du confessionnal et des congrégations

ont été mises en œuvre contre lui; cela étant insuffisant, une contrefaçon d'excommunication lui a été lancée dans toutes les églises de la Province. L'effet immédiat fut une déroute, et la ruine totale à un moment menacé le journal. Mais après la crise la réaction s'opéra tout naturellement. Les esprits indépendants entrevirent l'immense boisseau suspendu sur leurs têtes, et ils se prononcèrent pour le CANADA-REVUE mis en péril par les menées sournoises des cafards. La vie du journal fut alors assuré, mais sa prospérité matérielle était retardée de plusieurs années, tandis que sa réputation de moralité et d'intégrité était sérieusement atteinte par l'excommunication bémolisée dont il était l'objet.

C'est pour sauver sa réputation et pouvoir exercer librement son noble rôle que la Compagnie de Publication du CANADA-REVUE a intenté une action civile à Monseigneur l'archevêque de Montréal. Ses défenseurs prétendent que tous les droits sont de son côté, mais ils ne tendent qu'à reculer l'instant où il leur faudra les établir. Les roueries de la procédure leur permettent de se dérober longtemps encore à une décision judiciaire, mais ce n'est reculer que pour mieux sauter.

En attendant le jour du jugement final, puisque les défenseurs prétendent qu'ils ne relèvent pas des tribunaux civils, nous citerons chaque semaine des exemples de la subordination volontaire ou forcée du clergé envers le pouvoir laïque.

Nous prendrons notre premier exemple dans les premiers temps de l'ère chrétienne, à l'époque où les bon pères Jésuites placent l'âge d'or du christianisme.

En l'an 370, les empereurs Valens et Valentinien, quoique tout dévoués aux évêques, se virent obligés de publier un édit "défendant aux ecclésiastiques d'aller dans les maisons des veuves et dans celles des filles vivant seules, — de recevoir, sous peine de confiscation, les biens de leur pénitentes à titre de donation ou de testament. En cas d'infraction, les coupables seraient délégués aux tribunaux par les personnes lésées." (*)

A ceux qui voudraient mettre en doute l'authenticité de cet édit que l'on lisait le dimanche dans les églises de Rome, je me contenterai de citer un fragment de saint Jérôme.

Dans sa *Lettre à Népotien*, l'illustre auteur de la *Vulgate* pousse ce cri de douleur: "Quelle honte que des prêtres païens, des bateleurs, des cochers, des courtisans puissent hériter et qu'au clergé et aux moines seuls cela soit interdit! Par qui?"

(*) Code Théodosien; liv. XVI. De *Epiiscopis et Clericis*.

Ce n'est point par des princes païens, ni par des persécuteurs du chistianisme, c'est par des empereurs chrétiens. Je ne me plains pas de la loi, je dois même, dans la tristesse de mon âme, convenir que nous l'avons méritée et que la religion compromise par l'avarice insatiable de nos prêtres a forcé les princes à nous appliquer un remède aussi violent."

Cet exemple montre l'autorité du pouvoir séculier sur le pouvoir ecclésiastique; il montre aussi combien le clergé avait besoin d'être réfréné dans ses appétits terrestres. Comment le pouvoir civil aurait-il pu traverser les âges s'il n'avait pris des mesures vigoureuses pour mater la Superbe des gens d'Eglise? Ceux-ci, à peine furent-ils constitués, ne purent même s'entendre entre eux. En l'an 41, saint Pierre et saint Paul se trouvèrent ensemble à Jérusalem. A peine eurent-ils le temps de s'aborder qu'une querelle irritante éclata entre eux au sujet de la circoncision. Cette querelle dura onze ans et se termina par des concessions mutuelles. "Nous pouvons nous entendre," dit enfin Paul à Pierre, "à toi l'Évangile de la circoncision, à moi l'Évangile du Prépuce." Il fut alors convenu que saint Paul serait "l'apôtre chargé d'évangéliser les incirconcis, et saint Pierre celui de prêcher l'Évangile aux circoncis." (*)

Veut-on savoir maintenant quel jugement saint Cyprien, évêque de Carthage, portait sur le clergé de son époque? On lit dans sa *Lettre XXX*: "Il n'y a ni foi ni loi dans les gens d'Eglise; les évêques méprisent les choses divines, se font procureur d'affaires séculières, vont dans les foires pour multiplier leurs deniers par l'usure."

En voilà assez pour une fois. Puisque l'archevêché veut nous donner des loisirs, nous les emploierons à rechercher dans le passé et dans le présent les titres que le clergé peut avoir au droit de ruiner les citoyens et de les baillonner ensuite. Si nous en trouvons un seul, nous l'imprimerons en gros caractères sur papier de luxe.

LUPUS.

NOS EGLISES CATHOLIQUES

LETTRE DE M. L. J. A. PAPINEAU

M. L. J. A. Papineau a communiqué au *Star* qui l'a publiée, et à la *Presse* qui ne l'a pas publiée, la lettre suivante, qui répond aux accusations de calculs intéressés portées par la *Vérité* relative.

ment à la lettre d'abjuration du Seigneur de Montebello.

Au Révérend M. Allard, Prêtre,

Curé de la paroisse de Notre Dame de Bonsecours,
dans le Comté d'Ottawa.

RÉVÉREND MONSIEUR,

Je me trouvais à l'église le jour de la confirmation, et j'ai été étonné des paroles de Sa Grâce l'Archevêque. En montant en chaire il a dit: "Mes Chers Frères, votre église est trop vieille; il vous en faut une neuve. Je me suis rencontré hier à ce sujet avec les membres de la fabrique. Cela ne coûtera pas plus de vingt mille piastres. Vous n'aurez que dix mille piastres à fournir, les autres dix mille proviendront de la fabrique qui a déjà mis mille piastres de côté dans ce but. Je me flatte que vous voudrez bien contribuer tous généreusement et de bon cœur, mais s'il y en avait parmi vous de mal disposés, nous serions obligés de leur appliquer la loi et de les forcer. Ainsi, mes chers frères, faites votre devoir et montrez vos bonnes dispositions envers cette œuvre."

Pourquoi ces menaces anticipées? Je n'avais pas encore entendu dire un seul mot de la construction d'une nouvelle église, et personne ne semblait en rien connaître. Aucun des principaux paroissiens avait-il été consulté? J'ai vu en Scandinavie bien des vieilles églises de bois âgées de bien des siècles, et qui sont vénérées comme des temples de marbre et de mosaïque de l'Italie. Dans toute l'Europe on conserve tous les monuments civils et religieux avec d'autant plus de soins qu'ils sont plus vieux. En Amérique, au contraire, l'ambition du peuple paraît être de tout détruire. Chaque génération semble désirer abattre ce qu'a élevé la génération précédente. Au Canada, depuis quelques années c'est devenu une manie de démolir les églises et de refaire tout en neuf. Pour nos églises de campagnes il s'était créé une sorte de style canadien: un long bâtiment en pierres de maçonnerie reliées par un mortier aussi d'ur que du ciment, un fronton triangulaire, un toit pointu, des portes et des fenêtres cintrées, modestes, sans ornements superflus; les toitures étincelantes reluisaient au loin au soleil, et le clocher long et effilé s'élevait au loin vers le ciel, couronné par la croix et le coq gaulois. Ce sont ces vieux monuments de nos ancêtres que le peuple s'empresse de détruire pour les remplacer, à des prix fabuleux, par des constructions monstrueuses qui ne sont ni gothiques, ni classiques, mais simplement une masse d'incongruités que l'on pourrait appeler l'ordre jésuite, tel que nous en avons des modèles dans tant d'églises de l'Amérique Espagnole et quelques églises européennes modernes: une agglomération de pinacles et de chapiteaux qui, écrasés, ne sont ni un clocher ni un dôme, et qui, au lieu du tympan classique, déploient d'immenses fioritures et dentelages de pierres qui ressemblent aux contorsions du serpent au lieu du triangle de Jéhovah ou de la Trinité.

(*) *Épître de saint Paul aux Galates*, chap. II.

Nous avons un exemple frappant de ces transformations barbares dans la malheureuse chapelle de Bonsecours de Montréal, le seul temple qui subsiste encore dans cette ville du temps de la colonisation ; cette vénérable relique a été honteusement déflorée à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. On a détruit toutes ces belles sculptures dorées qui décoraient autrefois l'église paroissiale primitive de 1645 pour les remplacer par d'horribles barbouillages grisâtres dignes des théâtres à un sou. Je ne mentionnerai pas l'ascenseur qui sert aux représentations de la toiture, mais quelle triste caricature ils ont faite du divin sanctuaire.

Dans ce temps les fermiers des rives du St-Laurent vendaient leur blé deux piastres le boisseau, et ne payaient pas plus de cinq à dix pour cent de taxe sur les objets de consommation, habillements et outils ; et alors ils étaient libres de jouir de leur foi et de leur église dans toute la simplicité que je viens de décrire. C'étaient là les églises de Longueuil, Boucherville et Varennes qui ont été reconstruites récemment aux prix exorbitants de cinquante à cent mille piastres chaque, et cela, maintenant que les fermiers ont sur le dos des taxes municipales, provinciales et fédérales avec des droits qui montent jusqu'à cinquante pour cent. C'est pourquoi les populations appauvries et découragées abandonnent le sol natal et cherchent un refuge aux Etats-Unis. Leur église va-t-elle les opprimer, elle aussi, pour doubler leur fardeau ?

J'ai appris avec plaisir que les démolisseurs ont subi un échec dans ma bonne vieille paroisse de Verchères. A mon dernier pèlerinage dans ce village, j'avais été douloureusement impressionné de voir que mon vieux presbytère à un seul étage de pierre brute avait été remplacé par un palais haut de trois étages en pierres taillées et polies, qui dans son attitude orgueilleuse semblait dédaigneusement contempler à ses pieds la modeste maison du Seigneur. Le grand jardin où j'avais l'habitude de cueillir des fleurs et de ramasser des fruits aux côtés d'une grand-mère bien aimée gémit aujourd'hui sous le poids d'un somptueux couvent. Le manoir seigneurial qui lui fait face est écrasé sous deux étages de briques additionnels avec un toit plat qui lui donne l'air d'une manufacture ; on m'a dit que c'était un collège de frères. Je remercie les bons habitants de Verchères de protéger leur vieille église, j'espère que la pioche des vandals n'ira pas défoncer ses voûtes et profaner les reliques que j'y vénère.

Reportons les yeux maintenant, monsieur le curé, sur notre vallée de l'Ottawa, qui n'est certainement pas aussi étendue que les régions du St-Laurent et du Richelieu, et qui contient une grande proportion de protestants. Que voyons-nous ici ? Dans la petite paroisse de St-Thomas d'Alfred, une vaste église de pierre. Ses murs sont encore nus au dedans comme au dehors, bien qu'ils soient bâtis depuis dix ou quinze ans, et leur construction n'est pas encore payée. A St-André Avellan, une autre grande église de pierre, brûlée aussitôt que terminée, perdue par la négligence de ceux qui ne l'avaient pas assurée, et qu'il a fallu

rebâtir immédiatement au prix, je crois, de cinquante mille piastres.

A Papineauville, le lendemain de sa visite à Montebello, monseigneur l'archevêque a dit aux paroissiens également qu'ils devaient rebâtir leur église, bien qu'elle ait été construite en briques il n'y a pas plus de trente ans. Au moment où j'écris, j'apprends qu'après une réunion agitée la population de Papineauville a résolu à l'unanimité de prier Monseigneur de retarder de trois ans la construction de l'église.

Et maintenant, monsieur le curé, voyons notre modeste chapelle de Notre Dame de Bonsecours à Montebello. C'est bien l'église primitive, celle-là ; c'est la première église catholique qui fut bâtie dans cet immense territoire du Comté d'Ottawa. Elle devrait être respectée, tout devrait être mis en œuvre pour la conserver. Elle est bien proportionnée et pittoresque dans sa situation ; elle appartient au vieux style canadien, et mérite tous nos soins. C'est bien ce que pensait un bon vieux curé longtemps résident parmi nous, le Père Bourassa, qui, lorsqu'il s'aperçut que l'accroissement de la population villageoise allait bientôt dépasser celui de la population de fermiers environnante, et exiger plus d'espace dans l'église, entreprit de l'agrandir sans la détruire. Il l'allongea, et éleva une galerie sur trois de ses côtés. Charpentier comme St. Joseph, architecte, sculpteur, décorateur, il voua ardemment toute son habileté et ses travaux personnels à la restauration de l'église dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Elle a été bâtie par mon grand-père, tandis qu'il y avait bien peu de cultivateurs et que les fermes étaient à peine défrichées. Lorsqu'elle a été allongée par le Père Bourassa, mon père a contribué largement au-delà de la part qui lui revenait, et, sans y être obligé à l'époque, j'ai moi-même ajouté volontairement quelques centaines de dollars à titre de don gracieux. Quand mon père mourut, après avoir refusé poliment l'extrême-onction en annonçant que "il ne ferait aucune déclaration quelle qu'elle fut de profession de foi," et quand par suite il eut été enterré conformément à la loi civile, de suite s'est élevée la prétention que l'on pouvait dépouiller sa famille de son banc seigneurial dans l'église. On a pris possession d'une moitié, car le banc était double, et depuis 1871 j'ai été obligé, tous les ans, de défendre la moitié qui restait et d'enchérir comme les autres paroissiens. Et pourtant la Cour d'Appel de Québec a décidé que les seigneurs avaient encore droit à leurs bancs, sinon comme seigneurs, au moins comme bienfaiteurs des églises. C'était une franchise tangible, réelle et appréciable, et comme telle pouvait être calculée et évaluée. Elle n'a pas été détruite par la loi seigneuriale de 1854.

Examinons bien la bâtisse menacée que l'on trouve maintenant trop modeste pour l'orgueil et le luxe de nos jours. Rien dans son extérieur ne dénote la vétusté, ses fondations de pierres paraissent solides et intactes aussi bien que la boiserie du dehors et les plâtres du dedans. Son toit de bardeaux paraît bon, le zinc du clocher est un peu rouillé. On dit que les solives qui supportent le plancher sont pourries, il est possible que cela soit produit par le manque de ven-

tilation dans les fondations sur un sol d'argile humide. Il serait bien facile de remplacer les planches pourries, et une couche de goudron préserverait la couverture. Toutes les réparations nécessaires pourraient se faire pour deux mille piastres, et je dois répéter l'offre que j'ai faite le jour du sermon de Monseigneur. Non comme catholique depuis que j'ai cessé de l'être pour de longues années, mais comme amateur, antiquaire, citoyen et seigneur, je souscrirai avec joie cinquante dollars pour ces réparations, qui assureraient encore cinquante années d'existence à ce précieux temple.

Je le considère comme l'œuvre de ma famille ; je l'aime autant que la chapelle de mon mausolée. Son clocher élégant brille toujours en vue de ma veranda à travers les éclaircis et les clairières que je maintiens chaque année dans mes grands arbres.

Je laisse tous ces faits à la réflexion sérieuse et au bon jugement de vos paroissiens et de vous, monsieur le curé.

Quant à la question de croyance religieuse et d'abjuration dont il a été beaucoup parlé et écrit, qui a attiré sur moi de fanatiques injures et des grossières insultes, mais qui d'autre part m'a attiré des expressions de sympathie et des encouragements précieux, je me réserve de la traiter dans une prochaine communication. En même temps, M. le Curé, je vous prie de croire à ma sincérité et à ma dévotion à la vérité et à Dieu.

LOUIS J. A. PAPINEAU.

CHRONIQUE DU THEATRE

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Jeudi prochain la Compagnie d'Opéra Français doit donner à ses abonnés les *Cloches de Corneville*.

Ce n'est pas précisément du répertoire nouveau ; la pièce remonte, en effet, à 1878, date à laquelle elle a été jouée pour la première fois — créée, comme on dit au théâtre — à Paris, à la salle de la Gaieté, où elle eut un succès sans précédent. Le libretto est de Clairville et la musique de Robert Planquette, qui fut du coup porté à la tête des écrivains de musique légère avec Lecocq, Offenbach, Audran et les autres célébrités.

Les lecteurs du CANADA-REVUE connaissent sans doute l'action des *Cloches*.

La scène se passe sous Louis XV. Le dernier des marquis de Corneville est parti depuis plusieurs années du château de ses pères, pour courir à l'aventure les mers inconnues et les pays lointains. Il revient au commencement de la pièce, et arrive juste au moment où s'ouvre la marché aux domestiques sur la place de Corneville, où personne ne le reconnaît tout d'abord.

Pour remonter sa maison, il commence par louer

trois serviteurs : Germaine, Serpolette et Jean Grenicheux, dont il fait son cocher.

La première passe pour être la nièce du vieux Gaspard, ancien intendant des marquis de Corneville, aujourd'hui disparus. La seconde est une enfant trouvée sur des serpolets, — de là son nom, — et recueillie par lui. Grenicheux a été d'abord amoureux de Serpolette, et puis de Germaine, qu'il trouve, avec raison, plus plantureuse ; afin d'échapper à la poursuite du père Gaspard, Germaine, que le vieillard veut épouser, et Grenicheux, dont les assiduités ont irrité le vieux *bougre*, réussissent tous deux à se faire engager ; car la loi du pays dit, qu'une fois engagé un domestique appartient à son maître et ne peut être recherché par personne. Tous deux préfèrent cette servitude à une dangereuse indépendance.

Le père Gaspard, pendant l'absence du marquis, a administré ses domaines dont il touche les baux, et il a accumulé les produits de son administration dans les salles du château. Pour empêcher les gens du pays de découvrir son trésor, il a eu recours à des manœuvres inventées et exécutées par lui, grâce auxquelles il a fait croire à tout le village de Corneville que, chaque nuit, les ombres des seigneurs disparus reviennent habiter leur ancienne demeure. La superstitieuse population croit dur et ferme à cette fable et se garde d'approcher même du château. Il existe néanmoins une légende, et c'est là que l'auteur a pris son titre.

Ces seigneurs doivent revenir en chair et en os, et "l'on dit qu'aussitôt les cloches sonneront" au château, mises en branle par les ombres qui s'y rencontrent chaque nuit.

Le jeune marquis, pas aussi naïf que les braves gens du pays, soupçonne un méfait, et réussit non sans peine à entraîner avec lui dans la sombre demeure ses domestiques, le Bailli (homme de loi un peu ridicule au gré des avocats et notaires de la salle du spectacle), avec les matelots qu'il a à son service à bord du vaisseau qui l'a amené.

Tous pénètrent la nuit dans le castel abandonné, juste au moment où le père Gaspard, après avoir répété ses apparitions habituelles de fantômes aux fenêtres, est à caresser son or dans la grande salle du château.

L'imposture est découverte, le voile est déchiré ; on fait carillonner les cloches, et la légende est réalisée. Le marquis se fait reconnaître du peuple. Le vieux Gaspard, devenu fou d'abord par la terreur que lui a causée la découverte de ses rapines, reprend peu à peu sa raison, et révèle au marquis que Germaine est la vicomtesse de Lucenay, et que les preuves de

sa naissance illustre ont été subtilisées par lui, afin qu'il put s'emparer plus sûrement du domaine de Corneville. Serpolette, qui un moment a cru que l'origine de noblesse était pour elle, s'est enfin détournée, et consent à épouser Grenicheux. Celui-ci a dû s'éloigner de Germaine par suite de la découverte de son imposture à lui aussi. A la faveur d'un odieux mensonge il se faisait passer pour le sauveur de la belle Normandie, quand c'était le marquis lui-même qui l'avait retirée des flots où elle était tombée et au fond desquels elle allait disparaître. Le marquis, justement frappé de la beauté de cette jeune paysanne, s'était juré de l'épouser à son retour ; et, tout étant découvert, il ne tarde pas à accomplir la promesse qu'il s'est faite. Quant à Gaspard, il rend au marquis ses biens, et lui donne en même temps un trésor encore plus précieux : une compagne digne de lui par la naissance, la beauté et la réunion de tous les charmes et de toutes les qualités.

Ainsi finit un *libretto* bien agencé et rempli de jolies situations. Quant à la musique de Planquette, elle est on ne peut plus variée. Mystérieuse dans la scène où l'on fait les perquisitions dans le château de Corneville, pleine de majesté à la visite de la salle d'armes, pittoresque et séillante dans les couplets de Serperlotte, gracieuse et entraînant dans la bouche du marquis et de Germaine, imitative et de couleur parfaitement locale dans toute la pièce, elle est — et c'est peut-être son plus grand mérite, — elle est fortement agencée dans les ensembles, et quelques-uns de ceux-ci ne dépareraient pas un opéra comique, comme du reste le chœur : " C'est la salle de ses ancêtres " ne serait pas dépaycé dans un grand opéra.

Du commencement à la fin de la partition la musique des cloches est délicieuse. Tout le monde en connaît des parties ; quelques-uns peuvent même chanter la partition presque entière.

Je mettrai au premier rang comme valeur et comme grâce le chœur du marché, où, dans une fort belle ronde, viennent successivement servantes, domestiques et cochers, chanter un motif différent pour se retrouver dans un ensemble remarquable, où les mélodies des trois parties se rencontrent et s'enchaînent d'une façon très ingénieuse et sans se perdre jamais. Les critiques de théâtre ont trouvé dans ce chœur une imitation de *Martha*, où il existe une page analogue. Quoiqu'il en soit, l'effet en est charmant.

Pour ce qui est du reste, tel que le grand air du marquis, la chanson du mousse, les cancons des servantes, avec le bacchanal qui s'en suit, le rondeau de Serpolette racontant son histoire, la légende des cloches, la grande scène et chœur de la salle d'armes,

la chanson des gueux du bonhomme Gaspard, les sautillants couplets du cidre de Normandie, de " Pristi, sapristi, montrons-nous la tête," du " mari de Corne....ville," sont des pages qui resteront, quelque légère que soit cette musique. Elle est en effet devenue la musique du peuple, et le peuple la conservera.

Les " Cloches de Corneville " doivent tenir l'affiche la semaine qui commence par la *soirée de gala* de jeudi le douze octobre.

Nous avons déjà entendu cette pièce charmante deux ou trois fois à Montréal ; les succès que la troupe française actuelle a eus cette semaine nous permettent d'attendre une exécution qui ne sera inférieure en rien à ce que nous avons entendu jusqu'ici.

HORACE ST-LOUIS.

Montréal, 6 octobre 1893.

Enfin, la troupe française a fait ses débuts.

C'est un événement considérable ; à cause des agréables soirées qui nous sont promises, d'abord, mais surtout à cause des tendances nouvelles indiquées par la fondation d'un théâtre français permanent.

L'empressement du public canadien-français à se rendre à la jolie salle de la rue Ste-Catherine souligne ces tendances, et tout porte à croire que la faveur publique ira croissant.

L'ouverture de la saison s'est faite avec le charmant opéra-comique d'Offenbach, *La Fille du Tambour-Major*. Je n'ai pas besoin de dire ce qu'a été la première soirée, les trompettes de la renommée l'ont soufflé à tout Montréal. Le succès le plus franc, le plus désirable, le plus complet et le plus légitime a récompensé les efforts des vaillants artistes. Quelques notes discordantes ont bien éclaté, ça et là, dans le concert des louanges spontanées, mais il convient de constater qu'elles émanaient de personnages plus exigeants que connaisseurs.

Dans le répertoire exposé par la troupe actuelle, il ne faut pas rechercher le grand art dans toute sa sévérité ; il suffit de consulter ses impressions. Si elles sont bonnes, c'est-à-dire si elles sont émouvantes, attendrissantes ou hilarantes, selon l'occurrence, soyez certains que l'interprétation dans son ensemble est bonne, car c'est elle seule qui nous communique ces sensations diverses ; or il est indéniable qu'elles ont été pleinement ressenties par tous et que la petite aiguille des montres a sauté plus de trois crans avant que personne s'en fut aperçu.

La réputation du théâtre français, dans tous les

genres, est si universellement établie qu'elle lui est préjudiciable, en ce sens que l'on demande aux artistes qui le représentent à l'étranger une perfection à peu près impossible à atteindre hors Paris. La décentralisation parisienne, en effet, est une chimère ; non parce que nous sommes réfractaires aux beautés de l'art dramatique, non parce que nous ne pourrions saisir les délicates nuances de cet art si prime-sautier, mais parce que nos notions économiques n'ont pas encore consacré l'utilité d'un budget affecté à ce plaisir plus moralisateur que ne le pensent les empêcheurs de danser en rond. Il faudrait aussi que la Ville, reconnaissant les services rendus au commerce par le séjour permanent d'une bonne troupe théâtrale, se décidât à lui accorder une subvention sérieuse. Dans ces conditions, Montréal pourrait avoir sinon une troupe de première ordre, du moins une troupe de second ordre, ce qui manque même à bien des grandes villes françaises. Qui sait ? le progrès et les idées marchant si vite, le rêve que je fais aujourd'hui sera peut-être une réalité demain.

Donc, la troupe que nous applaudirons cet hiver n'est pas une troupe de premier ordre, ni même de second ordre. Je vais jurer qu'elle est de troisième ordre — ce qui est encore une très bonne cote,— dans l'espoir qu'elle ne me fera pas mentir. Mais quelle que soit sa place sur l'échelle des mérites, c'est une troupe bien choisie, bien unie, bien accouplée, bien disciplinée ; je pourrais dire bien homogène, ce serait plus court, mais on a tant abusé du mot à son sujet que je l'abandonne généreusement à mon prochain.

Il y a eu quelques trous dans la première représentation. Je pense que l'acoustique défectueuse de la salle a été pour beaucoup dans ces défaillances. Le plafond est fait d'une triple toile isolée, dit-on ; cela suffit pour faire matelas et étouffer le son. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que les voix étaient beaucoup plus perceptibles à la seconde représentation. Les artistes avaient pu tenir compte de cet accident de construction.

Mme de Goyon, dans le rôle de *Stella*, manque de cette souplesse sésamite que les conventions imposent aux pensionnaires des couvents à la mode. Ceci n'est pas un reproche, je me hâte de le dire afin de ne pas être en contradiction avec l'appréciateur le plus éclairé du beau sexe : Armand Silvestre.

Cette constatation faite, j'accorde à Mme de Goyon une voix pure, juste, mais peu volumineuse. Je l'accuserais d'être un peu monotone si elle ne corrigeait l'ingratitude d'un rôle qui n'est pas fait pour elle par une science de la scène très remarquable.

Melle Hélène Loys, dans le rôle de *Claudine* la

vivandière, a conquis les meilleurs suffrages par sa grâce tantôt mignarde et tantôt mutine. Tour à tour pimpante, coquette, agaçante, crâne, amoureuse, elle a électrisé la salle et fait fort adroitement oublier que sa voix, fraîche et juste, manquait d'ampleur.

Mme Holdez, *duchessa Della Volta* et Mme De Lavallée, la *supérieure* du couvent, sont sacrifiées par un rôle ingrat. J'attendrai donc leur prochaine incarnation pour les présenter officiellement.

Pour les hommes je serai bref. La place me manque d'abord et la galanterie ne m'impose aucune servitude à leur égard. MM. Giraud, Valdi et Bisson sont excellents ; à la lettre, excellents.

Je n'ai pas pu juger des qualités vocales de M. Merville, le rôle de *Bambini* étant à peu près nul sous le rapport du chant, mais comme comédien il a beaucoup à apprendre, quand ce ne serait qu'à marcher en scène.

L'orchestre, admirablement conduit par M. Dorel, a décroché la timbale ; par contre, les chœurs ont besoin de répétitions supplémentaires.

Pour finir, un mot à qui de droit : Pourquoi, à l'apothéose, ou commencement du XIXe siècle, met-on en scène parmi les gardes-françaises quatre cavaliers revêtus d'un costume moyen-âge ? C'est un anachronisme un peu osé.

La représentation du *Voyage de M. Perrichon*, jeudi soir, mérite les plus grands éloges, et M. Giraud s'est révélé. C'est un comédien.

HENRI ROULLAUD.

FARCEUR

Nous empruntons ce qui suit à la *Semaine Religieuse* de Québec.

On lit dans une revue française :

C'est sur le rapport du F.*.* Steeg que les évêques ont été exclus du Conseil de l'Instruction publique et des Conseils départementaux, et les prêtres des Conseils départementaux et des commissions scolaires.

Ce M. Steeg, franc-maçon, et qui a fait si bonne besogne, comme l'on voit, est-il le même que le *farceur* qui prétend, si l'on en croit certains journaux, que la Province de Québec, en matière d'éducation, est non seulement *arriérée*, mais *arrêtée* ?

M. Steeg, délégué du ministère de l'Instruction Publique à l'Exposition de Chicago, député à la Chambre Française, invité spécial de la St. Jean Baptiste de Montréal, l'orateur acclamé du banquet du 24 Juin traité de *farceur* par l'Abbé Gosselin.

C'est un comble !

LA CARTE FORCÉE

Une pauvre femme du faubourg de Québec envoie sa fille à l'école dans un couvent où les bonnes sœurs, tenant lieu de Providence ici-bas, donnent une si brillante instruction aux enfants du peuple. Cela coûte 0.25 cents par mois : une somme pour la mère de famille. N'importe, elle a été saisie par l'esprit du siècle, et elle veut que son enfant sache au moins lui lire la gazette.

Quelques jours après l'admission de sa fille à l'école, la brave femme eut l'occasion d'aller faire une journée de lavage chez les bonnes sœurs qui veulent bien apprendre des cantiques à la fillette. La trésorière lui présenta son salaire, 0.75 cents. La maman pria la sœur de garder cette somme en paiement de trois mois d'avance. Jusque-là tout était pour le mieux.

La semaine suivante la maman est redemandée pour exécuter la même corvée ; seulement, cette fois, on ne lui offre pas un centin.

Au bout de quelques jours, ayant besoin d'argent, — une pauvre mère est parfois riche avec un écu — elle chargea sa fille de réclamer son dû, c'est-à-dire le prix de sa seconde journée de lavage. Les bonnes sœurs, toujours pitoyables aux malheureux, remirent 0.15 cents à l'enfant, en lui disant que la différence, 0.60 cents serait portée au crédit de sa mère pour couverture des mois d'école à venir.

Je n'ajoute rien. Le moindre commentaire enlèverait toute saveur à mon histoire.

LYNX.

L'HONNEUR

Qu'est-ce que l'honneur ? C'est un principe qui nous détermine à faire les actions qui nous relèvent à nos propres yeux, et à éviter celles qui nous abaissent. Le principe du devoir commande purement et simplement, sans qu'il soit question de nous-mêmes. Le principe de l'honneur nous détermine d'après l'idée de notre grandeur. La vraie vertu ne s'enquiert pas de sa grandeur ; elle est grande sans le savoir et sans y penser. Quelquefois la vertu va jusqu'à exiger le sacrifice de la grandeur, et à commander l'humiliation lorsqu'on a failli. L'honneur ne va jamais jusque-là. Souvent même il nous fait sacrifier des devoirs très graves à une idée fautive et exagérée de notre propre grandeur. L'honneur est donc un principe moral très insuffisant et très incomplet. Mais, comme il commande des actions hautes et éloigne des actions basses, il convient merveilleusement à la jeunesse, à laquelle il ne faut pas tout demander, et où il importe surtout de sauver l'essentiel. C'est d'ailleurs un principe supérieur au désir de la réputation et même de l'estime ; car l'hon-

neur ne demande point à être approuvé ; il a cela de commun avec la vertu, qu'il se contente en lui-même. Il est encore différent du principe de l'amour-propre. L'amour-propre consiste à s'aimer soi-même, grand ou petit, et à prendre plaisir à tous ses avantages. L'honneur consiste à ne faire état que de ce qui est grand, non pas même des grands talents ou des grands avantages de la nature, mais seulement des grands sentiments et des belles actions. La philosophie de La Rochefoucauld, si superficielle, quoique exprimée dans un langage profond, n'hésiterait point à dire que l'honneur est un même principe avec l'amour-propre : je le veux bien, à condition que l'on m'accordera que cet amour-propre qui amoncelle basement des richesses mal acquises, et qui s'en vante grossièrement, ne ressemble guère à cet autre amour-propre qui, dans une comédie célèbre de notre temps, sacrifie l'opulence et choisit la misère pour sauver le nom paternel.

L'honneur est donc un principe qu'il faut encourager dans la jeunesse, et qu'elle-même doit s'efforcer de protéger contre les attaques qui le menacent de toutes parts. Elle y est fort sensible, et pour rien elle ne voudrait faillir à l'honneur : mais elle n'en applique pas les principes avec discernement : elle se fait illusion dans un grand nombre de ses opinions favorites. Qu'elle ne craigne donc point d'entendre une bonne fois la vérité.

Sur certains points, la jeunesse est très susceptible, très chatouilleuse en fait d'honneur : manquer à sa parole, tromper au jeu, ne pas punir une injure reçue, lui paraissent des actions honteuses, et contraires à l'honneur ; mais sur d'autres points non moins graves elle manque de scrupules, et ne soupçonne même point qu'on en puisse avoir. Il y a, par exemple, trois points sur lesquels je trouve la jeunesse trop facile et trop complaisante : ce sont les dettes, les fausses amitiés et les faux plaisirs.

Je ne dirai point qu'il est honteux de faire des dettes avec l'intention de ne les point payer. Ce travers, si fréquent autrefois, a beaucoup diminué et est de plus en plus interdit par le code de l'honneur. D'ailleurs, les créanciers savent bien se défendre eux-mêmes : quand ils sont trompés, ils l'ont d'ordinaire bien voulu ; eux-mêmes sont souvent les premiers coupables en attirant la jeunesse, par l'appât d'une horrible usure. Mais je dirai aux jeunes gens : Cette fortune paternelle sur laquelle vous hypothéquez vos folies est-elle à vous ? avez-vous le droit d'en disposer ? Elle sera à vous plus tard, je le veux bien ; mais en attendant est-elle à vous ? Tant que vos parents vivent encore, leurs biens ne sont pas plus à vous que ceux du voisin : ils vous doivent sur ces biens le nécessaire, rien de plus. Tout ce que vous prenez au-delà de leur libéralité n'est que rapine et spoliation d'autant plus coupable que c'est un vol dont ils ne pourront pas, ils ne voudront pas vous punir. D'ailleurs, cette fortune, la connaissez-vous ? vous en a-t-on rendu des comptes ? Lorsque vous croyez ne prendre que sur le luxe et le superflu, êtes-vous bien sûrs de ne point entamer le nécessaire ? En supposant que le présent soit tel que vous vous l'imaginez, répondez-vous de l'avenir ? répondez-vous des catastrophes qui, d'un jour à l'autre, réduisent les

fortunes en poussière ? et vous consolerez-vous jamais du malheur d'avoir été les complices de cette ruine ? Je parle de ceux qui se croient une fortune : que dire de ceux qui, sachant leurs parents dans la gêne, n'ont pas honte de prendre sur leurs besoins, sur la dot de leur sœur, sur l'éducation de leur jeune frère, sur le pain de leurs vieux parents ? Que dire de ceux qui, après avoir épuisé la patience paternelle et se voyant à bout de ressources, réservent une partie de leurs dettes à leur famille future, commencent la vie de famille par le mensonge et la fraude, et après avoir spolié leur père n'ont point honte de spolier leurs enfants ?

Une seconde erreur de la jeunesse, c'est le peu de choix dans les amitiés. Je ne vous dirai point comme ce sage de l'antiquité : "O mes amis, il n'y a point d'amis". Ne croyez pas cette triste parole. Il y a des amis, mais ils sont rares ; il faut les chercher. Ne prodiguez pas l'amitié, et surtout ne sacrifiez pas les amitiés sérieuses aux relations banales et faciles. Je ne veux point dire qu'il faille s'interdire dans la jeunesse toutes les relations qui ne sont pas des amitiés profondes et intimes ; le beau côté de la jeunesse, c'est l'ouverture du cœur et la facilité des liaisons ; mais cette facilité ne doit pas dégénérer en indifférence sur la valeur morale des hommes, et la fierté dans les amitiés convient à une âme bien née. Soyez aimables pour tous, mais n'engagez de liaisons qu'avec ceux dont vous pouvez toucher la main. Le serrement de main, ce beau langage que la nature a mis entre les hommes, ne doit pas être profané ; il est permis, quelquefois même ordonné, d'offrir la main à l'homme que l'on méprise.

La troisième erreur des jeunes gens est relative au plaisir. L'homme aime le plaisir, il est bien naturel que le jeune homme l'aime : le plaisir est de son âge, il convient à cette nature vive et fraîche, qui n'a point encore éprouvé de déception et qui veut se sentir vivre de toutes les manières. Je ne condamne point le plaisir : j'aime ces réunions de jeunes gens où une vraie gaieté, un enjouement franc et naturel ouvrent les cœurs et les disposent à l'amitié ; où, dans l'épanouissement et l'abandon de la nature, on se prépare des forces pour les travaux sérieux ; où les imaginations sont éveillées les unes par les autres. J'aime que les jeunes gens occupent leur activité inépuisable dans des plaisirs vifs et sains, en proportion avec leurs moyens. Mais ce que je n'aime pas, c'est de voir perdre en amusements puérils et en plaisirs dangereux ces belles journées qui passent si vite, qu'on regrette tant, qu'on ne remplace pas, et ces heures précieuses dues au travail, dues au repos.

PAUL JANET.

La *Vérité* publie dans une note de bas de page ce qui suit :

"L'aigle, aux États-Unis, répond au castor ici. C'est l'emblème national."

Tardivel finirait par nous en dégoûter.

On nous apprend que Mons. L. J. A. Papineau, récemment converti au protestantisme, en faisant des recherches sur ses ancêtres, a découvert que la famille Papineau, aujourd'hui, est la septième génération d'une famille huguenote, du Poitou, réfugiée au Canada.

Le lieu d'origine de la famille porte le nom de la Papinière près de Poitiers.

Le Parc Sohmer est fermé pour la saison d'hiver pendant les soirs de la semaine, mais les directeurs nous donneront deux représentations tous les dimanches, et c'est là une décision qui nous enchante. Aujourd'hui nous sommes tellement habitués à visiter cette place d'amusements que réellement il nous la faut. Malgré les difficultés de se procurer des attractions pour une seule journée, nous apprenons que la direction ne négligera rien pour rendre le Parc, comme par le passé, aussi attrayant que possible. En premier lieu le nombre des instrumentistes doit être doublé, et Messieurs Lavigne et Lajoie ont réussi à engager plusieurs attractions de premier ordre.

Mgr Richard, cardinal-archevêque de Paris, a adressé une lettre pastorale prescrivant des prières à l'occasion des élections.

Nous relevons dans cette lettre le passage suivant :

"Les fils de l'Église entendront la voix du Souverain Pontife, qui leur demande d'accepter, sans arrière-pensée et avec la loyauté parfaite qui convient au chrétien, nos institutions actuelles. Les hommes honnêtes qui ne partagent pas notre foi, mais qui veulent le respect sincère de la liberté des consciences, s'uniront aux chrétiens pour apporter un concours loyal aux affaires publiques. Tous ne demandent qu'une chose : que l'on ne veuille pas identifier les institutions républicaines avec les doctrines anti-chrétiennes."

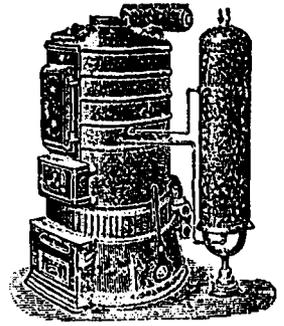
Certaines gens estiment la valeur d'un journal et le talent de son rédacteur d'après la qualité de la matière originale. C'est une tâche comparativement aisée pour un écrivain moussieux d'aligner une colonne de mots sur n'importe quel sujet ; ses idées faibles, vides et abondantes peuvent couler, et par l'habitude de la langue il peut les attacher comme l'on attache une botte d'oignons, sans que pour cela le journal ne soit autre chose qu'une pauvre et maigre feuille, ressemblant à une vessie remplie d'air. Car, véritablement, écrire des articles dans un journal n'est qu'une petite portion de l'ouvrage. Le soin et le temps passés à choisir des sujets intéressants sont d'une plus grande importance ; l'on apprécie mieux la capacité d'un bon rédacteur par le discernement qu'il met à ne prendre que des questions intéressantes que par toute autre chose ; car c'est la moitié de la bataille de gagnée. Mais, nous le disons, un rédacteur doit être estimé, son travail compris et apprécié, surtout selon le ton général de son journal, sa marche régulière et inviolable, son but, son courage, sa dignité et ses intentions.

FUMEZ LE CIGARE
BLACKSTONE

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel.



HERM. ROY,
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau
Chaud et à Vapeur, haute et
basse pression.

Spécialité pour le Chauffage,
Toutes commandes exécutées avec soin,
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,
MONTREAL.

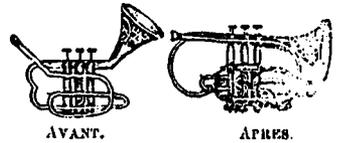
Bonnes références données.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 19-92 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL.



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et importateur D'Instruments de Musique

Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.
635 rue Notre-Dame, MONTREAL.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50
Hors de Montréal..... 3 00
En France..... 20 francs

A. FILIATREAU,

Directeur-Gérant.

312 rue Craig,

Téléphone 6826

Boite Postale 324.

FUMEZ LE CIGARE

LITTLE BUCK

Le "Caligraph"

EST LA SEULE MACHINE EMPLOYÉE PAR LES
RAPORTEURS OFFICIELS DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA

Nous remplaçons actuellement SEPT de ces machines qui ont
été en usage depuis un grand nombre d'années.

Le Chef du Bureau dit :

"Je ne connais pas de machine qui l'égale."

Demandez une liste descriptive de prix.

MORTON, PHILLIPS & CIE.

: : SEULS AGENTS POUR QUÉBEC ET L'EST D'ONTARIO. : :

No. 1755 RUE NOTRE DAME,

MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE
LITTLE BUCK

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE.

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.
Bell Telephone No. 318

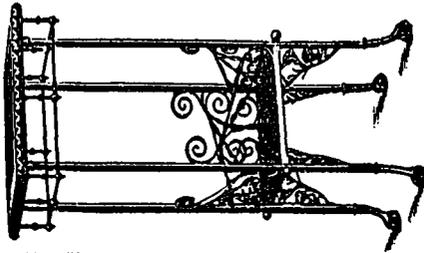
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

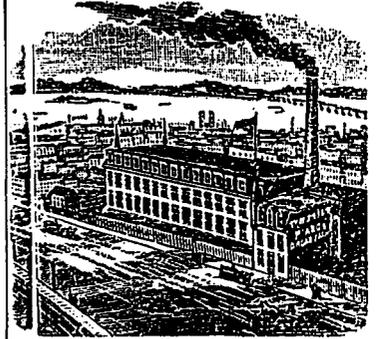
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

BLACKSTONE

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie
DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,464,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,867.81
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

